

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01441 Numéro SIREN : 823 857 925 Nom ou dénomination : PIERRE DE SEINE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 6784

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 107 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 8 2 3 8 5 7 9 2 5 0 0 0 2 3		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0			
		N-1 3 1 1 2 2 0 1 9			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2 400	1 963	437	
	Fonds commercial (1) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR				
	Autres immobilisations corporelles AT	56 850	24 926	31 925	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV				
	Avances et acomptes AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU	9 816	2	9 814	
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD				
	Prêts BF				
	Autres immobilisations financières* BH				
	TOTAL (II) BJ		69 066	26 891	42 176
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL			
En cours de production de biens BN					
En cours de production de services BP					
Produits intermédiaires et finis BR					
Marchandises BT					
Avances et acomptes versés sur commandes BV					
Clients et comptes rattachés (3)* BX		508 943	943	146 262	
Autres créances (3) BZ		2 345 221	2 345 221	914 470	
Capital souscrit et appelé, non versé CB					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD					
DIVERS	Disponibilités CF	360 624	360 624	96 731	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	6 316	6 316	6 440	
	TOTAL (III) CJ	3 221 105	3 221 105	1 163 903	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 290 172	26 891	3 263 281	
	Revois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

04 AOUT 2021



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :350.....000.....)	DA	350 000	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	219 652	42 640
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	269 455	202 013
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	874 108	604 652
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	391 793	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	391 793	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32	59
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 400 363	419 251
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 607	42 544
	Dettes fiscales et sociales	DY	299 921	113 430
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 359	2 997
	Autres dettes	EA	9 099	18 658
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 997 380	596 939
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 263 281	1 201 591
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 997 380	596 939
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société PIERRE DE SEINE				Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	91 707	FB		FC	91 707	38 532	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 176 060	FH		FI	2 176 060	1 188 517
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 267 767	FK		FL	2 267 767	1 227 049	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	9 188		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 900	7 400	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 285 857	1 234 450
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	91 707	38 532	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 036 958	527 262	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 934	5 828	
	Salaires et traitements*					FY	339 043	322 267	
	Charges sociales (10)					FZ	135 740	131 886	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	9 769	9 117
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 849	1 066	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 628 000	1 035 958
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	657 857	198 492	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 756	3 265	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	14 756	3 265	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	391 795		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 391	1 845	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	402 186	1 845	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(387 430)	1 420	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	270 427	199 913	

Designation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	92	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 995	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 087	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 063	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 995	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 058	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(971)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(2 100)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 303 699	1 237 716
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 034 244	1 035 703
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	269 455	202 013
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 900	7 400
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
CESSIONS IMMOBILIAIRES FINANCIÈRES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		2 995	2 995	
DIVERS FOURNISSEURS		1 063	92	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Ne pas reporter le montant des centimes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
						Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	1 950	KE	450	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		
		Matériel de transport *				KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	47 722	LC	9 129	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		
	Avances et acomptes					LK		LL		
	TOTAL III					LN	47 722	LO	9 129	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	
		Autres participations					8U	5 136	8V	7 675
Autres titres immobilisés					1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U			
TOTAL IV					LQ	5 136	LR	7 675		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	54 808	OH	17 254		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	2 400	IX	2 400	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	56 850	MU	56 850
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	56 850	NI	56 850
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
		Autres participations		IO		OX	2 995	OY	9 816	OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ	2 995	NK	9 816	2H	9 816	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	2 995	OL	69 066	OM	69 066	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 528	PF	435	PG		PH	1 963
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 592	QM	9 334	QN		QO	24 926
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	15 592	QV	9 334	QW		QX	24 926
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	17 120	OP	9 769	OQ		OR	26 889

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

Société PIERRE DE SEINE

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	508 943		508 943						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	12 530		12 530						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	14 997		14 997					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 123		42 123					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 274 451		2 274 451						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 120		1 120						
	Charges constatées d'avance	VS	6 316		6 316						
	TOTAUX		VT	2 860 481	VU	2 860 481	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	32		32						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	286 607		286 607						
Personnel et comptes rattachés		8C	39 032		39 032						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 036		50 036						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	201 431		201 431						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 423		9 423						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 359		1 359						
Groupe et associés (2)		VI	1 400 363		1 400 363						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 099		9 099						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 997 380	VZ	1 997 380						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Annexe aux Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

L'exercice a une durée de douze mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

1) Atome Promoteur

La SAS Pierre de Seine a acquis 100% des titres de la SAS ATOME PROMOTEUR au cours de l'année 2020 pour un montant de 2 € ; ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation à 100 % dans les comptes au 31 décembre 2020.

La situation nette négative de la SAS ATOME PROMOTEUR au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'une provision pour risque pour un montant de 391 793 €.

La SAS Atome promoteur fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la SAS PIERRE DE SEINE . Cette T.U.P a un effet rétroactif au 01 janvier 2020 sur le plan fiscal.

Sur un plan juridique et comptable, l'opération de transmission universelle de patrimoine prendra effet après mise en œuvre de la procédure d'opposition offerte aux créanciers et plus exactement le dernier jour du mois au cours duquel la procédure d'opposition aura pris fin soit le 31 janvier 2021.

2) Crise sanitaire

Dans un contexte de propagation du virus COVID-19, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Cette crise sanitaire, et les mesures prises par le gouvernement français pour enrayer l'épidémie n'ont pas eu d'impact significatif et immédiat sur l'activité de notre société.

L'impact de cette crise, qu'il n'est pas possible de quantifier à ce jour, dépendra de multiples facteurs, et notamment de la durée de l'épidémie, des mesures de prévention et d'accompagnement décidées par le gouvernement.

Note 2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

a) Logiciels :

Les logiciels sont amortis linéairement sur une période de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel.

Les principaux paramètres d'amortissement, tenant compte des durées d'utilisation estimées, sont les suivants :

	Modes d'amortissement	Durées
▪ Matériel informatique	dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont enregistrés en charges. Fiscalement, ces frais ont été réintégrés et font l'objet d'une déduction sur une durée de 5 ans au prorata temporis.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable

que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Note 4 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir tableau 2054 en annexe

Amortissements

Voir tableau 2055 en annexe

Dépréciations

Voir tableau 2056 en annexe

Titres de participation

Voir tableau 2054 en annexe

Liste des filiales et participations

Voir tableau en annexe

Note 5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Clients, factures à établir	156 543
▪ Intérêts courus	14 756
▪ Avoir à recevoir	586
Total	171 885

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Maintenance	936
▪ Publicité	5 380
Total	6 316

Note 7 Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 000 actions de 350 € chacune, intégralement libérées.

Il a été procédé au cours de l'exercice à une augmentation de capital de 250 000 euros par prélèvement sur les réserves.

Note 8 Etat des créances et dettes

Classement par échéances : voir tableau 2057 en annexe

Note 9 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	219 390
▪ Frais banque	32
▪ Personnel, provision pour congés à payer	48 684
▪ Intérêts courus sur C/C d'associés	10 372
▪ Autres charges à payer	11 641
Total	290 119

Note 10 Chiffre d'affaires

La société exerce une activité de promotion immobilière et, à ce titre, facture des prestations de services à différentes entités juridiques portant les programmes de construction en cours.

Aucun projet de construction n'est réalisé directement par PIERRE DE SEINE.

La majeure partie du chiffre d'affaires est constituée de prestations de services facturées aux sociétés réalisant des programmes de promotion immobilière. Ces prestations comprennent les rémunérations acquises à la société PIERRE DE SEINE au titre des fonctions de Gérante exercées dans ces sociétés et correspondant aux missions suivantes :

- mission technique, administrative et réglementaire
- mission de Service Après-Vente
- mission de back office commercial
- mission de commercialisation

Le chiffre d'affaires est facturé en fonction des prestations exécutées, au fur et à mesure de l'avancement des projets de constructions.

Note 11 Transferts de charges d'exploitation

Les transferts de charges se décomposent comme suit :

	€
▪ Avantages en nature	8 900
Total	8 900

Note 12 Eléments relatifs aux parties liées

Toutes les transactions réalisées entre les parties liées sont des opérations internes au groupe et conclues à des conditions normales de marché.

La société n'a consenti aucun engagement financier à l'égard d'entités liées.

Note 13 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de :

Cadres et dirigeants	2
Employés	3
Ouvriers	
Total	5

Tableau des filiales et participations

[illegible]

PIERRE DE SEINE
Société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros
Siège social : 107 Allée François Mitterrand
76100 ROUEN
823 857 925 RCS ROUEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

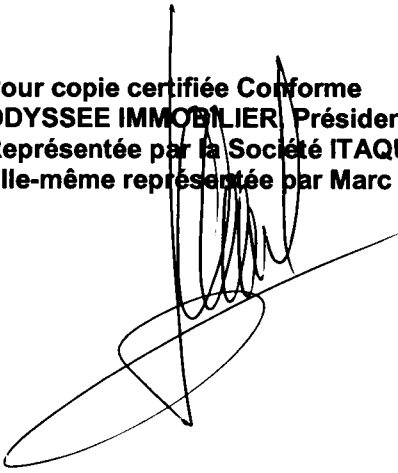
RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 269 455,34 € en totalité au compte des Réserves facultatives.

RESOLUTION ADOPTEE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 269 455,34 € en totalité au compte des Réserves facultatives.

Pour copie certifiée Conforme
ODYSSEE IMMOBILIER, Présidente,
Représentée par la Société ITAQUE, Présidente
Elle-même représentée par Marc LAUBIES, Gérant



PIERRE DE SEINE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 350 000 Euros
107 Allée François Mitterrand
76100 ROUEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale de la société PIERRE DE SEINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PIERRE DE SEINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 07 juin 2021

Secno



Florence HERTEL-PETIT
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 107 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76100 ROUEN Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 8 2 3 8 5 7 9 2 5 0 0 0 2 3 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>13 11 2020</u>		N-1 <u>13 11 2019</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 400	1 963	437	422	
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	56 850	24 926	31 925	32 130	
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	9 816	2	9 814	5 136	
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH					
	TOTAL (II)	BJ	69 066	26 891	42 176	37 688	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	508 943		508 943	146 262	
	Autres créances (3)	BZ	2 345 221		2 345 221	914 470	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
	Disponibilités	CF	360 624		360 624	96 731	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 316		6 316	6 440	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	3 221 105		3 221 105	1 163 903	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 290 172	26 891	3 263 281	1 201 591	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINENéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :350...000.....)	DA	350 000		350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	35 000		10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	219 652		42 640
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	269 455		202 013
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	874 108	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	391 793		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	391 793		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32		59
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 400 363		419 251
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 607		42 544
	Dettes fiscales et sociales	DY	299 921		113 430
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 359		2 997
	Autres dettes	EA	9 099		18 658
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	1 997 380		596 939
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 263 281		1 201 591
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 997 380		596 939
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	91 707	FB		FC	38 532
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	2 176 060	FH		FI	1 188 517
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 267 767	FK		FL	1 227 049
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	9 188
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	7 400
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 234 450
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	38 532
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	527 262
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 828
	Salaires et traitements*					FY	322 267
	Charges sociales (10)					FZ	131 886
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	9 117
						GB	
						GC	
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	1 066
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 035 958
	Autres charges (12)					GG	198 492
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GJ	3 265
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GK	
	Produits financiers de participations (5)					GL	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GO	
	Différences positives de change					GP	3 265
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ	1 845
	Total des produits financiers (V)					GR	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GS	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT	
	Différences négatives de change					GU	1 845
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	1 420
	Total des charges financières (VI)					GW	199 913
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	92		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 995		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 087		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 063		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 995		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 058		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(971)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(2 100)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 303 699	1 237 716	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 034 244	1 035 703	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	269 455	202 013	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 900	7 400	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9				
Dont cotisations facultatives A8	dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
CESSIONS IMMOBILIÉRES FINANCIÈRES	2 995	2 995			
DIVERS FOURNISSEURS	1 063	92			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

SECNO
 28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 50 11 55

Annexe aux Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

L'exercice a une durée de douze mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

1) Atome Promoteur

La SAS Pierre de Seine a acquis 100% des titres de la SAS ATOME PROMOTEUR au cours de l'année 2020 pour un montant de 2 € ; ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation à 100 % dans les comptes au 31 décembre 2020.

La situation nette négative de la SAS ATOME PROMOTEUR au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'une provision pour risque pour un montant de 391 793 €.

La SAS Atome promoteur fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la SAS PIERRE DE SEINE . Cette T.U.P a un effet rétroactif au 01 janvier 2020 sur le plan fiscal.

Sur un plan juridique et comptable, l'opération de transmission universelle de patrimoine prendra effet après mise en œuvre de la procédure d'opposition offerte aux créanciers et plus exactement le dernier jour du mois au cours duquel la procédure d'opposition aura pris fin soit le 31 janvier 2021.

2) Crise sanitaire

Dans un contexte de propagation du virus COVID-19, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Cette crise sanitaire, et les mesures prises par le gouvernement français pour enrayer l'épidémie n'ont pas eu d'impact significatif et immédiat sur l'activité de notre société.

L'impact de cette crise, qu'il n'est pas possible de quantifier à ce jour, dépendra de multiples facteurs, et notamment de la durée de l'épidémie, des mesures de prévention et d'accompagnement décidées par le gouvernement.

Note 2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

a) Logiciels :

Les logiciels sont amortis linéairement sur une période de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel.

Les principaux paramètres d'amortissement, tenant compte des durées d'utilisation estimées, sont les suivants :

	Modes d'amortissement	Durées
▪ Matériel informatique	dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont enregistrés en charges. Fiscalement, ces frais ont été réintégrés et font l'objet d'une déduction sur une durée de 5 ans au prorata temporis.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable

SECNO

que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Note 4 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir tableau 2054 en annexe

Amortissements

Voir tableau 2055 en annexe

Dépréciations

Voir tableau 2056 en annexe

Titres de participation

Voir tableau 2054 en annexe

Liste des filiales et participations

Voir tableau en annexe

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Note 5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Clients, factures à établir	156 543
▪ Intérêts courus	14 756
▪ Avoir à recevoir	586
Total	171 885

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Maintenance	936
▪ Publicité	5 380
Total	6 316

Note 7 Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 000 actions de 350 € chacune, intégralement libérées.

Note 8 Etat des créances et dettes

Classement par échéances : voir tableau 2057 en annexe

Note 9 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	219 390
▪ Frais banque	32
▪ Personnel, provision pour congés à payer	48 684
▪ Intérêts courus sur C/C d'associés	10 372
▪ Autres charges à payer	11 641
Total	290 119

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Note 10 Chiffre d'affaires

La société exerce une activité de promotion immobilière et, à ce titre, facture des prestations de services à différentes entités juridiques portant les programmes de construction en cours.

Aucun projet de construction n'est réalisé directement par PIERRE DE SEINE.

La majeure partie du chiffre d'affaires est constituée de prestations de services facturées aux sociétés réalisant des programmes de promotion immobilière. Ces prestations comprennent les rémunérations acquises à la société PIERRE DE SEINE au titre des fonctions de Gérante exercées dans ces sociétés et correspondant aux missions suivantes :

- mission technique, administrative et réglementaire
- mission de Service Après-Vente
- mission de back office commercial
- mission de commercialisation

Le chiffre d'affaires est facturé en fonction des prestations exécutées, au fur et à mesure de l'avancement des projets de constructions.

Note 11 Transferts de charges d'exploitation

Les transferts de charges se décomposent comme suit :

	€
▪ Avantages en nature	8 900
Total	8 900

Note 12 Eléments relatifs aux parties liées

Toutes les transactions réalisées entre les parties liées sont des opérations internes au groupe et conclues à des conditions normales de marché.

La société n'a consenti aucun engagement financier à l'égard d'entités liées.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Note 13 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de :

Cadres et dirigeants	2
Employés	3
Ouvriers	
Total	5

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 950	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KX	
		Matériel de transport *			KY		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	47 722	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	47 722	LO		LP	9 129
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	5 136	8V		8W
		Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
TOTAL IV		1Q	5 136	1R		1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	54 808	ØH		ØJ	17 254	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	2 400	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MD	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	56 850	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	56 850	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IO		ØX	2 995	ØY	9 816	ØZ
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ	2 995	NK	9 816	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 995	ØL	69 066	ØM	69 066	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 528	PF	435	PG		PH	1 963
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de transport	QL	15 592	QM	9 334	QN		QO	24 926
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS		QT	
	Emballages récupérables et divers	QU	15 592	QV	9 334	QW		QX	24 926
TOTAL III		ØN	17 120	ØP	9 769	ØQ		ØR	26 889
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)									

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1				
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6				
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4				
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7				
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	SECNO 28 rue Alfred Kastler - CS 50278 76137 MONT SAINT AIGNON Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W3						
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9						
	TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO				
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	SECNO 28 rue Alfred Kastler - CS 50278 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Tableau des filiales et participations

En euros	+ de 50 %									Participations - de 50%						
	SNC PDS VILLA CONSTANCE	SNC PDS SAINT MARTIN DU VIVIER	SNC PDS VERNON FIESCHI	SNC PDS PORTE CHAPITRE 1	SNC PDS SOTTEVILLE LES ROUEN	ATOME PROMOTEUR	SNC PDS RIS 1	SNC PDS RIS 2	SNC PDS BALCON ST FILLEUL	SNC PDS TERRASSES DU HAMEL	SNC PDS LUCILINE 2	SNC PDS PARC BELLEVUE	SNC PDS GASTON SEBIRE	SNC PDS PORTE CHAPITRE 2	SNC PDS 90 GALLIENI	SNC PDS VILLA SAINT MACLOU
Capital	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	350 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Quote-part du capital détenu	99,90%	63%	51%	99,90%	99,90%	100,00%	99,90%	99,90%	99,90%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	32,00%	36,00%
Valeur comptable des titres détenus : Brute	999	630	510	999	999	2	999	999	999	400	400	400	400	400	320	360
Nette	999	630	510	999	999	-	999	999	999	400	400	400	400	400	320	360
Prêts et avances consentis par la société	460 155	208 491	336 600	293	8 021	69 119	736 200	900	288	185 506	154 800	95 835	3 173	289	24	-
Provisions sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant des cautions avals donnés par la société	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	-	-	-	-	-	1 587 825	13 513	-	-	607	-	-	-	-	-	-
Résultat du dernier exercice	- 2 303	- 5 288	- 43 553	- 3 370	-	- 534 868	4 743	-	-	- 16 350	- 4 006	- 9 478	- 875	-	-	- 6 045
Dividendes encaissés par la société dans l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Observation	Bilan 31/12/2020	Bilan 31/12/2020	Bilan 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Bilan 31/12/2020	Bilan 31/12/2020	Bilan 31/12/2020	Bilan 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2020

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Désignation de l'entreprise : Société PIERRE DE SEINENéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	508 943		508 943						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	12 530		12 530						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	14 997		14 997					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 123		42 123					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 274 451		2 274 451						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 120		1 120						
	Charges constatées d'avance	VS	6 316		6 316						
	TOTAUX		VT	2 860 481	VU	2 860 481	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	32		32						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	286 607		286 607						
Personnel et comptes rattachés		8C	39 032		39 032						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 036		50 036						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	201 431		201 431						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 423		9 423						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 359		1 359						
Groupe et associés (2)		VI	1 400 363		1 400 363						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 099		9 099						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 997 380	VZ	1 997 380						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55